

Rapporteur : M. DESCHAMPS Yvon

M. DESCHAMPS Yvon, rapporteur : Monsieur le Maire, je ne voudrais surtout pas vous contrarier et prolonger indûment cette séance. Il s'agit néanmoins d'adopter la reconduction des principes qui fondent la convention passée avec TLM pour la retransmission des conseils municipaux. Il y a une ou deux demandes d'intervention, ce sera peut-être l'occasion dans la réponse de rentrer un peu plus dans le vif du débat et du sujet.

M. NARDONE Amaury : « Allegro ma non troppo »...

Monsieur le Maire, je ne voulais pas intervenir sur ce rapport puisque nous avons toujours dit que pour ce qui nous concernait, nous étions favorables à la retransmission télévisuelle du Conseil municipal. Mais j'ai quand même entendu dans les vœux que vous avez formulés pour notre Conseil que vous souhaitiez que l'Opposition joue pleinement son rôle et tienne toute sa place. Il faut quand même croire que vous avez changé d'avis au cours du mandat, car le moins qu'on puisse dire est que vous ne nous avez pas facilité la tâche. Le règlement intérieur du Conseil municipal que vous nous avez imposé -je rappelle que vous avez rejeté tous nos amendements alors même que certains de vos adjoints les ont votés- est directement responsable de l'aridité de nos débats qui nous est assez souvent reproché par les gens qui regardent la retransmission télévisuelle de notre Conseil.

Mais, plus encore, je suis obligé de revenir sur le traitement de l'émission Lyon Citoyen TV qui, à mon avis, est assez emblématique de votre état d'esprit et de votre méthode.

Je voudrais rappeler un calendrier parce que je crois qu'il est significatif : en juin 2004, vous avez signé une convention avec TLM pour bénéficier d'une retransmission, pour être très clair, en fait, d'une émission -qui était hebdomadaire ou mensuelle, je ne m'en souviens plus- au cours de laquelle vous-même et vos Adjoints interveniez. A l'époque, nous vous avons dit qu'il n'était pas légal, car pas conforme au Code des collectivités territoriales que l'Opposition ne puisse pas s'exprimer dans ce bulletin télévisuel, comme d'ailleurs elle s'exprime dans le bulletin écrit de Lyon Citoyen. Vous avez passé outre, j'ai déposé évidemment un recours et, en février 2007, trois ans après, le Tribunal administratif a annulé la délibération que vous aviez prise en infraction de la loi. Au mois d'avril 2007, Monsieur le Maire, dans cette enceinte, vous m'avez promis de vous conformer à l'avis rendu par le Tribunal administratif et de résigner une convention avec TLM pour qu'enfin l'Opposition puisse aussi s'exprimer au sein de Lyon Citoyen TV.

Nous sommes au mois de janvier 2008, il n'en a rien été. Alors, vous m'opposerez les règles électorales, peut-être, mais vous constaterez qu'il s'est écoulé un an entre les deux, ce qui est beaucoup plus que les six mois d'interdiction. Je crois donc qu'au-delà des mots, votre état d'esprit n'a pas été de nous donner à minima les moyens légaux de nous exprimer et je dois dire que votre méthode a été cynique parce qu'en fait, elle a consisté à jouer la montre, d'abord jouer la montre du recours, vous saviez qu'un recours, devant le Tribunal administratif, et malheureusement le référé m'a été refusé, prend toujours beaucoup de temps, en l'occurrence presque trois ans. Et ensuite l'année dernière, une promesse fallacieuse il faut bien le reconnaître, sans quoi dès le Conseil municipal qui suivait celui auquel vous m'aviez annoncé que la convention allait passer, nous l'aurions vu arriver.

C'est pour cela que je disais « *allegro ma non troppo* », certains collègues se sont plaints de votre comportement dans l'ordre protocolaire qu'ils ont qualifié d'antirépublicain pendant le mandat. C'est vrai qu'à titre personnel, je ne suis pas du tout attaché à ce genre de choses, donc je m'en fiche un peu. En revanche, pour moi il est bien plus grave d'avoir un comportement anti-démocratique et je crois que sur cette affaire-là Monsieur le Maire, la démocratie lyonnaise n'y a pas gagné. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je crois que tous ceux qui ont pu assister pendant sept ans à nos débats dans cette enceinte municipale ont pu voir que tous ceux qui voulaient s'exprimer pouvaient effectivement le faire de manière totalement libre. En plus, nos émissions étaient retranscrites par TLM, l'Opposition y avait toute sa place et donc vous aviez un droit que, lorsque j'étais dans l'Opposition, je n'avais pas à l'époque parce qu'il n'y avait pas effectivement de retransmission télévisée qui donne une parole large à l'Opposition. Après, lorsque nous avons décidé -nous sommes peut-être des garçons un peu naïfs- de signer avec TLM pour effectivement l'émission Lyon Citoyen télévisée, cela portait plus sur les aspects techniques de la gestion de la Ville que sur les aspects politiques. D'ailleurs, on pourrait sans doute consulter les archives de TLM et on s'apercevrait que j'ai dû m'y exprimer personnellement quelques rares fois en l'espace des quatre années. Donc, on n'a nullement souhaité en faire un instrument de propagande, d'information contrôlée, mais au contraire d'aide technique et de conseils donnés à nos concitoyens.

Pour le reste, vous savez, Monsieur Nardone, la politique de la Ville je la fais ici, devant l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, je la fais en construisant la Ville comme nous l'avons construite au cours de ces sept ans, je la fais sur le terrain en allant discuter avec tous ceux qui le veulent bien dans les arrondissements et dans les quartiers. Croyez-moi, c'est une expérience de trente ans, ce qui paye le plus c'est d'être présent sur le terrain, d'aller à la rencontre des gens, de discuter avec eux, de leur demander leur point de vue, d'expliquer votre politique. Il n'y a que cela de vrai, tout le reste est largement fluctuant et finalement sans grand intérêt.

Donc, Monsieur Nardone, nous n'avons pas voulu, pour des raisons juridiques, resigner un contrat qui nous aurait été reproché avec TLM. Sachez bien que dès le prochain mandat, nous resignerons avec TLM et l'Opposition aura toute la place qu'elle mérite, elle sera grande sur le plan qualitatif.

Laissez-moi souhaiter que celle de la Majorité soit grande sur le plan quantitatif. Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)